https://www.haute-garonne.fr/le-revenu-de-solidarite-active-rsa-en-haute-garonne
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Le Revenu de solidarité active (RSA) en Haute-Garonne

Rubrique
Solidarités
Tag 1
Insertion
Tag 2
Emploi
Tag 3
Laïcité
Publié le 23 décembre 2019
Reading time
Reading time : 4 minutes
Image d’illustration

Vidéo : le mode d'emploi du RSA

.pdf / 894 ko

Le mode d'emploi (PDF)

.pdf / 894 ko
Télécharger

Comment bénéficier du RSA ?

Pour qui ?

Toutes personnes sans ressources ou dont les ressources sont faibles pour garantir un revenu minimal.

Quel montant ?

Il dépend des ressources, de la composition de votre foyer et des autres prestations familiales dont vous bénéficiez

Quelles conditions ?

Vous devez :

- Résider en France de façon régulière
- Être de nationalité française ou être en possession d'un droit au séjour ou d'un titre de séjour permettant l'accès au RSA pour les personnes de nationalité étrangère
- Avoir au moins 25 ans, sauf situations particulières : parents isolés, jeunes de moins de 25 ans sous conditions antérieures d'activité professionnelle (RSA jeunes)

Faire une demande RSA : comment et où ?

Où déposer une demande RSA ?

Vous pouvez déposer votre demande auprès de :

- la Maison des solidarités du Conseil départemental (MDS)
- du lieu de résidence la Caisse d'allocations familiales (CAF)
- la Mutualité sociale agricole (MSA), si vous relevez du régime agricole
- les Centres communaux d'action sociale (CCAS) habilités

Lors du dépôt de votre dossier, vous recevez une information complète : conditions, versement, obligations, et orientation vers un référent d'accompagnement.

L'attribution du RSA est décidée par le Conseil départemental. Le versement de l'allocation est réalisé par les organismes payeurs (CAF ou MSA).

Documents Justificatifs

- Pièce d’identité
- Justificatif de domicile
- Déclaration de ressources
- Situation familialez

Délais

Le traitement varie selon les organismes, mais est généralement réalisé après vérification complète des pièces transmises.

> Pour plus d’informations : Site CAF - Informations

> Effectuer une simulation : Simulateur RSA

> Faire une demande de prestation en ligne : Demande RSA

Les référents de parcours pour les bénéficiaires du RSA

Afin de faire le point sur vos compétences et vos savoirs, et ainsi construire votre projet professionnel, vous bénéficiez d’un accompagnement personnalisé par un référent de parcours dans le cadre de l’accompagnement RSA.

Votre référent peut être :

- Un professionnel de la Maison des Solidarités
- Un conseiller France Travail
- Un référent ActiPro pour un accompagnement socio-professionnel renforcé
- Un conseiller Mission Locale

Il vous accompagne pour évaluer votre situation, définir un parcours d’insertion, mobiliser les bons dispositifs (formation, aides, orientation sociale).

Nodes
Mon parcours d’accompagnement RSA : les référents

Vous souhaitez donner votre avis pour améliorer ses actions en faveur des Allocataires du RSA ?

Nous avons besoin de vous !

Vous êtes allocataire du RSA et souhaitez partager votre expérience et vos idées ?

Venez participer à un moment d’échange convivial et bienveillant pour contribuer à l’amélioration des actions d’insertion portées par le Département.

Partagez vos besoins, vos préoccupations, proposez vos idées et vos solutions pour faire évoluer le dispositif du RSA.

Laissez-nous vos coordonnées *(attention, ce formulaire n'est pas une messagerie d'urgence) :*